

Règlement de l'opération JEU TRANSFORMERS LE COMMENCEMENT

1. Organisateur

014 Media, SARL au capital de 50.000,00 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 842 091 779, dont le siège social est situé 23 rue d'Anjou 75008 Paris, organise pour le compte de la société HASBRO France, SAS au capital de 1.700.000 Euros, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Chambéry sous le n°746 220 623 et dont le siège social est situé à Savoir-Technolac 73370 Le-Bourget-du-Lac, une opération commerciale avec obligation d'achat, du 23/10/2024 au 02/12/2024 (ci-après dénommée « l'Opération »).

2. Les Participants

Cette Opération est réservée aux personnes physiques majeures (ci-après dénommés les « Participants ») résidant en France métropolitaine (Corse comprise) disposant d'une adresse électronique personnelle valide (email) et d'une adresse postale en France métropolitaine (Corse comprise) auxquelles, elles pourront être contactées pour les besoins de la gestion de l'Opération.

L'Opération est réservée exclusivement aux personnes physiques majeures ayant réalisé l'achat d'un ou plusieurs articles Hasbro de la collection Transformers, dans l'un des magasins King Jouet participant à l'opération ou sur king-jouet.com entre le 23/10/2024 et le 02/12/2024. Il n'est pas ouvert aux personnes morales. Il ne sera attribué qu'un seul gain par foyer (même nom, même adresse postale, même e-mail).

Les personnes ayant contribué à l'élaboration de l'Opération ou en lien avec la Société organisatrice ou la Société Gestionnaire ne peuvent participer à l'Opération.

La participation à l'Opération implique l'acceptation du présent règlement ainsi que des mentions légales du site promotionnel.

La participation à l'Opération est strictement personnelle et nominative. Aucune forme de participation autre que celle indiquée dans le présent règlement ne sera prise en compte.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier verra sa participation refusée. Toute participation, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au Règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Un participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Gestionnaire se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

3. Engagement des Participants

Pour la participation à l'Opération, il appartient aux Participants de bien s'assurer que leurs coordonnées sont renseignées correctement et, notamment, que l'adresse électronique fonctionne normalement.

Seules seront prises en compte les participations sur le site www.my-transformers.com

4. Principe et modalités de l'Opération

Pour participer à l'Opération et obtenir une récompense, le Participant devra :

- Acheter entre le 23/10/2024 et le 02/12/2024, un ou plusieurs articles Hasbro de la .collection Transformers (hors produits licenciés). Cet achat devra être réalisé dans un point de vente King jouet participant à l'opération ou sur king-jouet.com, en France métropolitaine et Corse
- Scanner le QR code présent sur l'un des présentoirs présents en magasin ou le lien présent sur king-jouet.com ou se connecter directement sur le site www.my-transformers.com avant le 02/12/2024 à 23h59.
- Jouer au jeu :
 - Confirmer sa majorité via la fenêtre pop-up qui s'affiche pour accéder au formulaire
 - Remplir le formulaire (adresse email), sur le site dédié à l'opération commerciale (www.my-transformers.com) avant 02/12/2024 à 23h59 et télécharger sa preuve d'achat (photo du ticket de caisse). Cette preuve d'achat devra faire apparaître un achat d'articles Hasbro Transformers réalisé entre le 23/10/2024 et le 02/12/2024 dans un point de vente King jouet participant à l'opération ou sur king-jouet.com, en France métropolitaine et Corse
 - Accepter le règlement de l'Opération pour valider sa participation
 - Suivant une mécanique d'instant gagnants, une récompense sera aléatoirement attribuée, de façon informatique (Instant gagnant : programmation informatique déterminant que la connexion correspondant à un certain instant (date, heure, minute et seconde exacte) est déclarée gagnante de l'une des dotations prévues à l'article 5)
 - Lorsque le participant s'est connecté sur un des 81 instants gagnants, une nouvelle page s'ouvre et il est informé de son gain par le message suivant, en fonction de la dotation remportée (voir le descriptif détaillé des dotations en article 5) :
 - o « Bravo ! Vous avez gagné un voyage pour 4 personnes à Orlando »
 - o OU « Bravo ! Vous avez gagné un lot Transformers »
- – Suivant l'instant gagnant, le Gagnant devra compléter le formulaire en ligne et préciser les informations suivantes :

 - o Nom,
 - o Prénom
 - o Adresse postale
 - o Numéro de téléphone

Le Participant s'engage à conserver la version originale de sa facture d'achat ou de son ticket de caisse jusqu'à réception de son lot, car ces justificatifs pourront lui être réclamés.

Dans un délai de 10 jours après la participation, la Société Gestionnaire analysera la participation du Participant et validera ou non la preuve d'achat soumise. Le Participant sera alors informé de la validation ou du rejet de sa participation. Il sera également informé de son gain par email dans le même délai de 10 jours.

En cas de validation, pourront être demandés selon le cas : justificatifs d'identité (pour le gagnant du voyage) et originaux des justificatifs d'achat (pour tout gagnant).

Tout gagnant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 15 jours à compter de la demande serait considéré renoncer à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot, sans qu'il puisse formuler un grief à cet égard contre la Société Organisatrice.

S'agissant de la dotation « voyage », le gagnant sera contacté par email à l'adresse qu'il aura indiquée et qui lui indiquera les modalités de prise en charge par 014 France, (envoi dans les 30 jours suivant la validation de sa participation).

En cas de rejet, il recevra notification du motif de refus. La dotation sera alors remise en jeu. Il est expressément indiqué qu'en aucune manière la Société Organisatrice ne pourra voir sa responsabilité engagée dans l'hypothèse où les lots ne pourront être remis aux participants en raison de la communication d'une adresse électronique ou postale erronée. Il appartient aux participants de vérifier que l'adresse communiquée est exacte.

4.1 Information des Participants

Les Participants sont informés de l'Opération via des supports publicitaires disponibles dans les magasins participants ou sur le site internet de l'Opération mis en ligne par la Société Gestionnaire.

4.2 Désignation des gagnants

Chaque jour, la plateforme définit aléatoirement et automatiquement par algorithme un laps de temps pendant lequel les dotations sont mises en jeu, ci-après dénommé les "Instants gagnants".

81 Instants gagnants sous forme « heure/minute » sont disponibles chaque jour sur la plateforme du jeu-concours. Les Instants gagnants sont dits « ouverts » à des moments précis et déterminés (jour/heure/minute). Si un Participant est connecté au moment où l'instant gagnant est ouvert, il gagne l'une des dotations mises en jeu.

Le Participant recevra la confirmation ou la non-confirmation de son Instant gagnant à la suite de l'analyse de sa participation et de sa preuve d'achat par la Société Gestionnaire.

5. Dotations

5.1 Généralités

La Société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier la nature de toute ou partie de la dotation, de proposer des biens de même valeur, de remplacer toute ou partie de la dotation en jeu par des biens similaires à la dotation mise en jeu.

La dotation n'est ni reprise, ni échangée contre un bien ou un service équivalent, ni remplaçable par une quelconque autre valeur monétaire et ne pourra donner lieu à un remboursement, et ce, de quelque valeur que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

Il est précisé que la Société organisatrice ne propose pas de garantie commerciale sur la dotation mise en jeu et remportée par le gagnant.

La valeur de la dotation est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une réclamation quant à leur évaluation.

5.2 Dotations à gagner

- Dotation voyage :
 - 1 voyage à Orlando aux Etats-Unis pour 4 personnes, d'une valeur maximale de 12 000€ TTC

Comprenant :

- Le transport aérien :
 - Paris (France) – Orlando (Etats Unis)
 - Orlando (Etats-Unis) – Paris (France) ;
- 6 nuits 8 jours sur place, 6 nuits d'hôtel 3* minimum pour 4 personnes ;
- Un bagage de 23 kg inclus en soute par personne ;
- Les taxes aériennes, sécurité, surcharge et solidarité à ce jour ;
- Les taxes et services hôteliers ;
- Un budget supplémentaire à dépenser sur place d'une valeur de 1 000 € pour le remboursement des frais de restauration sur présentation d'un justificatif valide. Le remboursement sera effectué par 014 France dans un délai de 30 jours suivant la fin du voyage, sur base des justificatifs d'achat de frais de restauration ayant été engagés sur les dates et le lieu du voyage.

Pour ce faire, le Gagnant devra également fournir un RIB valide aux services 014 France;

- 4 tickets d'entrée : Billet Universal Orlando (2 jours) soit un par personne ;
- 4 tickets d'entrée : Walt Disney World Resort (1 jour) soit un par personne ;
- 4 City Pass: Orlando Explorer Pass
- 1 transfert privé à l'arrivée à Orlando depuis l'aéroport jusqu'à l'hôtel ;
- 1 transfert privé au départ d'Orlando depuis l'hôtel jusqu'à l'aéroport.

NB ; un passeport valable 6 mois après la date de retour est exigé. Consulter les formalités sanitaires applicables au préalable aux Etats-Unis.

Ce voyage inclut une assurance rapatriement et hospitalisation. Voir détail des garanties [ici](#)

Ce voyage ne comprend pas :

- Toutes les prestations non mentionnées
- Les frais d'établissement de Visa, de même que ceux liés à l'établissement éventuel de passeports, l'ensemble de ces frais demeurant à la charge financière exclusive du Gagnant et devant être établis sous la seule responsabilité de ce dernier
- Les frais d'Esta
- Les excursions proposées à la réservation non listées ci-dessus
- Le port des bagages à l'hôtel et les pourboires
- Les dépenses complémentaires effectuées sur place hors budget complémentaire de 1000€ pour la restauration
- Les éventuels frais de bagages en supplément selon la compagnie aérienne
- L'assurance annulation.
- Les assurances complémentaires que pourrait choisir de souscrire le Gagnant

Le voyage s'entend sous réserve de disponibilité notamment aériennes aux dates de voyage choisies par le Gagnant (qui devront être communiquées à la société Gestionnaire au minimum 10 semaines avant la date de départ souhaitée), des conditions sanitaires, météorologiques et politiques au moment de la réservation. Il est valable 1 an à compter de la date du gain et doit être réalisé dans cette période de 1 an.

Une fois les dates de voyages arrêtées, et les réservations confirmées, celles-ci ne pourront plus être modifiées.

Il appartient au Gagnant de procéder à la vérification, dans un délai suffisant avant le départ et sous sa seule responsabilité, des conditions sanitaires, météorologiques et politiques existant dans les pays de destination afin de déterminer les risques éventuels associés et de

prendre les mesures nécessaires à son entrée sur le territoire concerné (vaccination, tests ...).

Le voyage est nominatif et non cessible, il ne pourra pas faire l'objet d'un règlement numéraire en cas de non-possibilité par le gagnant de le consommer. Le voyage ne peut être modifié.

- 16 produits Hasbro TRANSFORMERS : LE COMMENCEMENT POWER FLIP OPTIMUS PRIME (F9209). Une figurine Optimus Prime inspirée du film s'allonge de 20 cm à 25 cm et se convertit en 4 modes différents : Orion Pax, camion cybertronien, Optimus Prime et Ultimate Optimus Prime. Prix public : 49.99€
- 16 produits Hasbro TRANSFORMERS LE COMMENCEMENT GENERATIONS STUDIO SERIES OPTIMUS PRIME (G0221). Figurine Transformers de 15cm avec un accessoire. Prix public : 29.99€
- 16 produits Hasbro TRANSFORMERS LE COMMENCEMENT ROBOT BATTLERS MULTIPACK (F9207). Un pack de 2 figurines Robot Battlers qui se convertissent du mode robot à leur mode alternatif pour deux manières de jouer. Prix public : 29.99€
- 16 produits Hasbro TRANSFORMERS LE COMMENCEMENT MEGA CHANGER AST (F8612). Figurine Transformers convertissable de 30cm Prix public : 19.99€
- 16 produits Hasbro TRANSFORMERS LE COMMENCEMENT POWER GLOW BUMBLEBEE (F9496). Une figurine Transformers de 15 cm lumineuse. Elle est convertible en 2 mode. Prix public : 26.99€

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces (totale ou partielle) de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

La société Organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, des lots par les gagnants.

6. Remises des dotations

Dans le cas des dotations physiques, celles-ci sont envoyées à l'adresse postale renseignée lors de la participation dans un délai de 30 jours suivant la validation de la participation par voie postale Colissimo suivi. En cas de non-réception du colis, le bénéficiaire devra se signaler à l'entreprise organisatrice dans les 30 jours suivants la validation de sa participation.

Dans le cas de la dotation voyage (un voyage pour quatre personnes), le gagnant sera contacté par la société Gestionnaire par email (à l'adresse email indiquée lors de l'inscription à l'Opération). La Société Organisatrice indiquera au gagnant la marche à suivre pour réserver le séjour auprès de l'agence de voyages mandatée.

7. Fraudes

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs des Jeux, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant les gagnants et les lots qui leur sont attribués.

La Société Organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des Participants concernés au regard des informations en sa possession. En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux Participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie de l'Opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

8. Responsabilité de la Société organisatrice et de la société gestionnaire

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être encourue, pour une raison dont l'origine serait extérieure à son action, notamment pour les cas suivants :

- Si le ou les sites Internet nécessaires à l'Opération étaient momentanément indisponibles ;
- Si l'Opération ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues entraînant une perturbation dans l'organisation et la gestion de l'Opération et qui amènerait la Société organisatrice à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler l'Opération.

La Société organisatrice informe en outre que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution des lots d'un Participant, sauf à ce qu'elle démontre l'existence d'une faute lourde.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, des services postaux, du matériel de réception empêchant le bon déroulement de l'Opération. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'envoi d'un courrier électronique à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. La Société organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable.

Une fois le lot remis au gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot. Autrement dit, la Société organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus responsables de la perte ou du vol des dotations en carte cadeaux, dès lors que les gagnants en auront pris possession.

9. Force majeure et modifications

La Société Gestionnaire ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler la présente Opération, à l'écourter, la proroger, la reporter, la suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation. Les limites de responsabilité stipulées au présent article au profit de la Société gestionnaire bénéficient également à la Société Organisatrice.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où le voyage ne pourrait pas être réalisé aux dates prévues, par suite notamment d'un problème de santé d'un des participants, ou de tout autres aléas, quelle que soit sa nature en empêchant le bon déroulement ou la réalisation, seules les garanties souscrites auprès de la compagnie d'assurance multirisque, suivant détail figurant dans

L'annexe [ici](#) s'appliqueront.

10. Exonération de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout défaut ou dysfonctionnement des dotations, et exclut toute garantie à leur égard. La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir au gagnant pendant l'utilisation et/ou la jouissance des dotations, les Gagnants du voyage étant responsables de leur sécurité et couverts par une assurance multirisque et rapatriement obligatoire, dont les garanties sont détaillées sur demande, et dont le coût est

intégré dans la dotation. Les limites de responsabilité stipulées au présent article au profit de la Société organisatrice bénéficient également à la Société Gestionnaire.

Les gagnants reconnaissent qu'à compter de leur acceptation de la dotation, l'exécution des obligations liées à celles-ci devient l'entière et exclusive responsabilité des fournisseurs de services concernés.

11. Droits de la société organisatrice et propriété intellectuelle

Les images utilisées sur le site de l'Opération ; les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site, sont la propriété exclusive de la Société Organisatrice et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales. Toute ressemblance de personnages ou d'éléments de l'Opération avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de la société Organisatrice.

12. Protection des Données à caractère personnel

Les coordonnées des participants communiquées pour la participation à l'Opération et pour la remise des dotations seront traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au RGPD. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition ou de suppression des informations le concernant qui pourra être exercé auprès de la Société Gestionnaire de l'Opération à l'adresse email dpo@014media.fr ou à l'adresse postale :

014 Media
111 rue Cardinet
75017 Paris

Les informations qui sont collectées dans le cadre de la présente Opération par la Société Gestionnaire, auront pour seule finalité la gestion de l'Opération (à l'exclusion de toute fins de prospection commerciale) y compris la satisfaction des obligations légales et réglementaires liées à la gestion de l'Opération.

Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants de la Société Gestionnaire, dûment autorisés pour l'exécution de prestations effectuées pour son compte, dans le cadre de la gestion de l'Opération. Elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Elles ne seront pas conservées au-delà du délai nécessaire au traitement de l'Opération, c'est-à-dire pendant la durée de l'opération augmentée des durées de prescription légale le cas échéant et pour les seuls besoins de la gestion de l'opération.

Dans le cadre d'une participation conforme, 3 étapes seront nécessaires :

- La première, 3 mois après la fin du contrat, consiste à supprimer les documents relatifs à la participation (factures, tickets de caisse, ou tout autre document).
- La deuxième, 6 mois après la fin du contrat, consiste à rendre inutilisables les données bancaires.

- Enfin la troisième, 1 an après la fin du contrat, consiste à anonymiser l'ensemble des données personnelles restantes pour que le consommateur ne puisse plus être identifié d'une quelconque manière que ce soit. Dans le cadre d'une participation non conforme, les documents seront supprimés, les données bancaires rendues inutilisables et les données anonymisées dans un délai d'un an à compter de la fin du contrat.

Il est expressément précisé que lors de sa connexion sur le site de participation à l'Opération, chaque participant a la possibilité de réaliser une photographie avec un filtre Transformers. En aucun cas, la réalisation d'un selfie n'est un prérequis à la participation à l'Opération. De plus, lors de la réalisation des selfies ni la société organisatrice, ni la société gestionnaire ne collectent de données personnelles.

En cas de problème lié à l'utilisation de leurs données, les participants peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Les données collectées sont obligatoires pour participer à l'opération. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant ou leur droit d'opposition avant la fin de l'opération seront réputées renoncer à leur participation. De même, le défaut de mention par le participant d'informations obligatoires invalide sa participation à l'Opération.

13. Droit à l'image

La Société organisatrice pourra solliciter l'autorisation du gagnant afin d'utiliser, à titre publicitaire, ses nom, prénom, adresse et photographie, ainsi que sa voix, dans le respect de la Loi « Informatique et Libertés » du 06/01/78, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

14. Acceptation du règlement

Le simple fait de participer à l'Opération entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé auprès de l'étude SELARL EVIDENCE, 48 bd Chilpéric à 77500 Chelles.

Le règlement peut être consulté en ligne à tout moment sur le site www.my-transformers.com.

15. Loi applicable

Le présent règlement est entièrement et exclusivement soumis au droit français. Tout litige né à l'occasion de la présente Opération et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de Chambéry.

Enfin, dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du Règlement lui-même

16. Contact

Pour toute question concernant l'Opération, contactez le service consommateur dédié à info@014media.fr en précisant dans l'objet de votre mail « Jeu Transformers le commencement ». Toute réclamation devra être portée à la Société gestionnaire avant le 31/12/2024 à 18h. Après cette date, aucune réclamation ne sera traitée.